

Partie 2 : Herbe

Conduite au pâturage et vermifugation raisonnée : quelles pratiques ?

Texte proposé par :

Pauline Doligez et Marie Delerue – Ifce

Présentation en binôme avec :

Régis de Mieulle – Elevage du Gravier

11h00 – 11h40



Programme équi-pâture : résultats de suivis de la conduite de pâturage et de protocoles de vermifugation raisonnée

Marie DELERUE, Pauline DOLIGEZ (IFCE)

Le pâturage est une exploitation directe de l'herbe, économiquement performante, mais pas toujours bien valorisé pour la conduite des chevaux. L'absence de référence de conduite au pâturage pour cette espèce et la pratique d'une vermifugation systématique rend sa gestion souvent délicate.

Dans ce cadre, le programme de développement « Equi-pâture » a pour mission de diffuser de la connaissance sur la conduite de pâturage et la maîtrise d'une vermifugation raisonnée à travers le suivi de 12 exploitations pilotes situées en région Centre, Limousin et Normandie sur 2 saisons de pâturage 2016 et 2017. Ce programme collaboratif entre les Chambres d'Agriculture, les Conseils des Chevaux et l'Ifce s'achevant à la fin de l'année 2017, a contribué à produire des informations diffusées gratuitement et actuellement toutes disponibles sur internet :

Diffusion d'informations

- 50 fiches techniques et économiques sur la conduite des chevaux, la gestion du parasitisme et la gestion des pâtures ;
- 2 guides pratiques : 10 bonnes pratiques du cheval à l'herbe et un dépliant pocket sur la vermifugation raisonnée ;
- Un dépliant sur les coûts de l'alimentation et de la vermifugation ;
- 13 newsletters
- 11 posters exposant les principes de conduite et les résultats présentés lors des trois Portes Ouvertes de mai 2017 ;
- 10 vidéos issues des présentations des ateliers des Portes Ouvertes disponibles sur youtube/equivod.

Résultats du suivi des exploitations

12 exploitations pilotes ont été suivies sur deux saisons de pâturage 2016 et 2017. Ces structures équinnes ont été choisies car elles valorisent toutes des surfaces en herbe pour alimenter leurs équidés. Elles pratiquent déjà une conduite efficiente (coproscopie, pâturage tournant, mixte) ou souhaitent progresser dans leur gestion des animaux et/ou des pâtures. Il s'agit de suivre des exploitations dont les activités sont diverses pour étudier des cas de conduites sans pour autant les comparer ou en établir une typologie.

Les 12 exploitations sont localisées dans 3 régions herbagères (Centre-Val de Loire, Limousin et Normandie) et constituées de 7 élevages (2 trait+bovins, 1 poney + céréales, 1 Pur sang, 1 Trotteur français, 2 Sport) et 5 établissements équestres (1 centre équestre + élevage Sport, 2 centres équestres + pension+ élevage, un centre de tourisme équestre et une écurie active).

Le suivi a consisté à collecter et analyser les données de conduite des animaux et des pâtures dans chaque exploitation.

Un lot entre 10 et 25 équidés adultes par exploitation (204 au total) a fait l'objet du suivi dans le but d'établir leur statut parasitaire à la fin des 2 années. Ce même lot a fait l'objet d'estimation de notes d'état corporel et d'analyses de la conduite alimentaire et de pâturage au cours des deux saisons.

Conduite alimentaire des animaux

Le suivi a permis de mettre en évidence les modalités de valorisation des surfaces herbagères et de conduite des pâtures.

1. Niveau de valorisation des surfaces herbagères :

L'analyse des données a permis de quantifier la valorisation des surfaces exploitées par le calcul du chargement global de l'exploitation. La tenue des plannings de pâturage a contribué à définir les chargements apparents et instantanés pratiqués sur les parcelles. Ces données ont été comparées aux références de chargement de systèmes bovins allaitants.

Chargement global

Quelle que soit l'activité ou la région, les exploitations suivies sont caractérisées par une production plutôt extensive par rapport à des exploitations en système bovin. Les niveaux de chargement globaux observés sont faibles. En effet, 58 % des exploitations étudiées ont un chargement inférieur à 1.0 UGB/ha, dont 33% inférieur à 0,8UGB/ha ce qui représente des niveaux d'intensification plutôt moyen à faible si on les compare à des systèmes « bovins allaitants ».

Chargement au pâturage

La majorité des exploitations pratiquent le pâturage continu (7/12) quel que soit l'activité, tandis que 5 d'entre elles ont pratiqué le pâturage tournant avec certains lots d'animaux. Le niveau de chargement en pâturage tournant de 50 ares/UGB (printemps) et 100 ares/UGB (été) a permis de satisfaire les besoins alimentaires des animaux que ce soient des poulinières de trait, des chevaux d'instruction ou des chevaux de sang d'élevage. En effet, aucune complémentation n'a été distribuée pour ces lots pendant la période printanière avec un maintien voire une hausse de l'état corporel des animaux.

A l'inverse, les chargements observés en pâturage continu dans les exploitations pilotes sont très contrastés allant de 20 ares/UGB à 500 ares/UGB. Les chargements élevés inférieurs à 40 ares/UGB (14% des lots) correspondent à la conduite d'une surface surpâturée et dégradée en permanence que l'on assimile plutôt à la notion de « paddock » utilisé pour l'exercice physique des animaux et sans objectif de nourrissage. D'autres pâtures conduites avec des chargements faibles supérieurs à 100 ares/UGB (50% des lots) mettent en évidence une sous-valorisation du couvert végétal et entraîne la nécessité d'un entretien mécanique fréquent pour limiter les refus.

2. Analyses de fourrages :

128 échantillons (63 de foin, 10 d'enrubanné et 56 d'herbe fraîche sur 2 saisons 2016 et 2017) des douze exploitations ont été analysés en laboratoire pour déterminer leurs valeurs nutritionnelles en énergie, protéines et minéraux. Elles ont ensuite été comparées aux besoins recommandés de quatre catégories de chevaux (poulinière de 600 kg à 9 mois de gestation et au 1^{er} mois de lactation, cheval à l'entretien et travail léger de 600 kg), catégories de chevaux les plus représentées dans les exploitations. Les foins analysés se caractérisent par des valeurs faibles en UFC et MADC principalement dues aux conditions délétères de récolte de l'année 2016 avec des récoltes tardives en juillet dans toutes les régions.

Ainsi, 80 % des foins, lors d'un rationnement 100 % fourrages, ne couvrent pas les besoins de la poulinière de 9 mois et du cheval au travail léger. 77 % des foins récoltés ne couvrent pas les besoins en MADC du cheval de 600 kg à l'entretien. En revanche 90% des enrubannés récoltés (plus précocement) couvrent les besoins des chevaux à l'entretien, de la jument à 9 mois de gestation et du cheval au travail léger.

L'herbe fraîche si l'offre n'est pas limitée (ingestion moyenne à maximale des animaux, nourris 100% à l'herbe) couvrent les besoins nutritionnels dans 73% des cas pour les UFC et MADC et 91% pour Ca et P pour la poulinière en 1er mois de lactation, dans 98% (UFC, MADC) et 86% (Ca, P) pour le poulain de 18-24 mois et dans 94% (UFC, MADC, Ca et P) pour le cheval au travail léger sur la période d'avril à juillet dans les trois régions herbagères étudiées. La complémentation avec un concentré énergétique ou et azoté n'est pas nécessaire pour aucune de ces catégories de chevaux si la ressource alimentaire n'est pas limitée.

3. Suivi de l'état corporel

Un suivi des notes d'état corporel (NEC) réalisés sur 186 chevaux (toutes exploitations), réalisé 3 fois par an (mai, août et novembre) et sur 2 ans a permis de mettre en relation l'offre alimentaire au pâturage et le niveau de valorisation par l'animal. 35% des poulinières deviennent grasses en été, la complémentation avec des concentrés fréquente ne se révèle pas nécessaire. 15% d'entre elles, avec une $NEC < 2,5$, doivent être complémentées. 86% des poulinières de trait sont très grasses en automne. L'affouragement en automne, voire en hiver n'est pas nécessaire. 39% des chevaux d'instruction sont gras en automne, la complémentation en fourrage peut être retardée en hiver. 50% des chevaux retraités deviennent gras en été, cependant 21% d'entre eux ont une $NEC < 2,5$ en automne. Ces derniers doivent être complémentés. La complémentation en fourrage peut être retardée pour 38% des retraités qui sont gras en automne. 21% des chevaux à l'entretien sont obèses au printemps et 80% ont une $NEC > 3,5$ en été. Une restriction en herbe doit être pratiquée d'abord au printemps pour limiter les risques de fourbure puisque 27% d'entre eux maintiennent une $NEC > 4$ en automne. L'affouragement pour cette catégorie n'est donc pas nécessaire à cette période.

Degré de parasitisme et conduite de vermifugation

Des études ont montré que la vermifugation systématique des équidés favorise le développement de résistances aux vermifuges. Actuellement trois familles de vermifuges sont disponibles sur le marché pour les équidés pour la lutte contre les petits strongles : les benzimidazoles, le pyrantel et les lactones macrocycliques. En France, des résistances des petits strongles aux benzimidazoles et pyrantel ont été mises en évidence. Ainsi des recommandations nouvelles sont diffusées auprès des éleveurs et propriétaires d'équidés pour :

- Ne pas vermifuger systématiquement les chevaux adultes et diminuer la fréquence de vermifugation
- Utiliser des vermifuges prescrits par le vétérinaire
- Utiliser la coproscopie comme élément de diagnostic pour déterminer la nécessité vermifugation ou non.

3 coproscopies/an sur 2 années ont été pratiquées sur un lot d'une vingtaine de chevaux par exploitation, soit 204 chevaux sur 12 exploitations. Sur ces 204 chevaux, seuls 69 chevaux ont eu des résultats complets sur les 6 coproscopies. Nous avons établi pour ces chevaux le statut excréteur qui prend en compte les résultats des coproscopies de printemps et d'été. En 2016, 25% des chevaux ont été définis avec un statut excréteur de parasites faible (<200 OPG (œufs par gramme) aux coproscopies de printemps et été), 39% avec un statut excréteur fort (> 200 OPG) et 36% avec un statut excréteur instable (résultats alternativement <200 ou > 200 OPG). En 2017, les proportions des statuts excréteurs faibles et instables ont augmenté (35% et 43% respectivement) alors que la proportion de statuts excréteurs forts a diminué (22%).

Le statut de faible excréteur est très stable d'une saison de pâturage à l'autre puisque 90% des chevaux qui avaient ce statut en 2016 ont le même statut en 2017. Pour les chevaux faibles excréteurs lors d'une première saison de pâturage, il n'est pas nécessaire de réitérer les coproscopies à la saison suivante, sauf en cas de changement majeur d'environnement ou de maladie intercurrente responsable d'une baisse d'immunité. Une vermifugation 1 à 2 fois par an peut être préconisée.

Le statut de fort excréteur est beaucoup moins stable puisque seuls 37% des chevaux qui avaient ce statut en 2016 ont le même statut en 2017, les 62% restants étant passés du statut fort excréteur à un statut d'instable. Pour ces chevaux, il est préférable de réitérer le suivi coproscopique à la saison de pâturage suivante.

Le protocole de vermifugation pour ces chevaux suivis dans le programme équi-pâture a été le suivant :

- Statut excréteur fort (2 coproscopies > 200 OPG) : 3 vermifugations/an,
- Statut excréteur faible (2 coproscopies < 200 OPG) : 1 vermifugation/an à l'automne,
- Statut excréteur instable (au moins 1 coproscopie > 200 OPG) : 1 à 3 vermifugations par an en fonction des résultats de coproscopies.

Une analyse du coût de vermifugation et de pratiques de coproscopies a été menée. Le coût de la vermifugation raisonnée basée sur la réalisation de coproscopies dépend du tarif de coproscopie (8 à 35€/coproscopie) que propose le laboratoire ou le vétérinaire et du prix des vermifuges (8 à 44 €/vermifuge). Il s'avère qu'en prenant exemple sur une exploitation gérant un cheptel de 50 chevaux adultes et 18 poulains le coût d'une vermifugation traditionnelle (3 vermifuges/an) s'élève à 3400€/an comparé à un coût de 3850€/an pour une vermifugation raisonnée (avec coproscopie), soit +9,2€/cheval (soit +0,2% de charges au total).

La vermifugation raisonnée est actuellement plus onéreuse que la méthode traditionnelle, mais un tarif de 6€ la coproscopie permettrait d'atteindre l'équilibre économique. Un tarif de 10 € la coproscopie n'engendre qu'un surcoût modéré. Cette pratique raisonnée permet de réduire le nombre de vermifuges utilisés par an et par cheval, ce qui réduira à terme le risque d'apparition de résistances et donc de maladies liées au parasitisme digestif chez les équidés. Sur les 69 chevaux avec des résultats complets, une diminution du nombre de vermifuges utilisés de 33% a été observée par rapport à une vermifugation systématique 3 fois par an.

